



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Madame LACAN**

**Délibération numéro :**  
**2017/254**  
**Renouvellement de la Carte**  
**Jeunes**

**ETAIENT EXCUSES :** Sylvie AYOT pouvoir à Daniel DIAZ, Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Elodie PLATET pouvoir à Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC pouvoir à Isabelle CAMBEFORT, Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 26 décembre 2017, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 13 décembre 2017  
**Le Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2015/213 du Conseil municipal en date du 29 octobre 2015 actant le renouvellement de la Carte Jeunes,

Considérant, l'évaluation positive de ce dispositif qui répond globalement aux attentes des jeunes et le souhait de la Ville de poursuivre sa politique envers la jeunesse,

Considérant, l'intérêt de faciliter l'accès aux loisirs pour tous les jeunes,

Considérant les avantages offerts par la Carte Jeunes : Cinéma Cinéode, quatre entrées à 3,50 € par an ; Stade d'eaux vives, 5,50 € pour location de matériel et accès au bassin, Centre aquatique bassin d'été 2,30 € l'entrée ; Théâtre de la Maison du Peuple un tarif unique de 5 € sur tous les spectacles ; réductions de 70 € pour passer le BAFA, des réductions chez une trentaine de commerçants partenaires des secteurs d'activités ciblés,

Considérant que comme auparavant, les communes extérieures pourront adhérer à ce dispositif. Dans le cadre d'une convention, une participation forfaitaire de 15 € sera alors demandée par an et par jeune,

Accuse de réception en préfecture  
012-211201454-20171219-2017DL254-DE  
Reçu le 27/12/2017

Aussi, après avis favorable de la Commission Jeunesse en date du 12 septembre 2017 il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'approuver** le principe de renouvellement du dispositif Carte Jeunes pour la période 2018-2019 décrit ci-dessus,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les frais d'impression seront prélevés sur le TS 132 – F 422 – N 6236

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE